



COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 18.1.2018
COM(2018) 20 final

ANNEX

ANNEXE

de la

Proposition de décision du Conseil

modifiant la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée

{SWD(2018) 7 final} - {SWD(2018) 8 final}

Annexe III bis

Liste des livraisons de biens et des prestations de services visées à l'article 98, paragraphe 3

Numéro	A Catégories de produits	B Classés sous les codes de la CPA (*)	C Produits exclus des catégories énumérées dans la colonne A	D Codes de la CPA pour les produits énumérés dans la colonne C
(1)	Prestation de services soumise à la TVA en application du régime particulier des agences de voyage prévu aux articles 306 à 310 et prestation de services de voyage par des intermédiaires effectuée en vertu de l'article 28	Sans objet	Sans objet	Sans objet
(2)	Livraison de biens soumise à la TVA en application du régime de la marge bénéficiaire prévu aux articles 312 à 325	Sans objet	Sans objet	Sans objet
(3)	Livraison de biens soumise à la TVA en application du régime particulier des ventes aux enchères publiques prévu aux articles 333 à 341	Sans objet	Sans objet	Sans objet
(4)	Livraison de métaux précieux et d'articles de joaillerie et bijouterie	07.29.14 08.99.21 08.99.22 24.41 32.12 32.13 47.00.82	Néant	Néant
(5)	Livraison de boissons alcoolisées	11.01 11.02 11.03 11.05	Néant	Néant

		47.00.25		
(6)	Livraison de produits à base de tabac	12 47.00.27	Néant	Néant
(7)	Livraison, location, entretien et réparation de moyens de transport	29 30 33.15 33.16 45 47.00.81 77.1 77.34 77.35 77.39.13	Livraison, location, entretien et réparation de bicyclettes, de landaus et poussettes ainsi que de véhicules pour invalides Livraison de voitures de tourisme et autres voitures particulières conçues principalement pour le transport de moins de 10 personnes, y compris les voitures du type «break» et les voitures de course, autres que les voitures particulières à moteur à explosion uniquement ou à moteur diesel uniquement	30.92 33.17.19 47.00.65 47.00.75 77.21.10 77.29.19 95.29.12 29.10.24 45.11.2 45.11.3
(8)	Livraison de fiouls lourds et de gaz; livraison d'huiles lubrifiantes	19.20.2 47.00.81 47.00.85	Néant	Néant
(9)	Livraison d'armes et de munitions	25.4 47.00.65	Néant	Néant
(10)	Livraison de produits informatiques, électroniques et optiques; livraison de montres	26 47.00.3 47.00.82 47.00.83 47.00.88	Néant	Néant
(11)	Livraison d'équipements électriques	27 47.00.54	Néant	Néant

		47.00.56 47.00.83		
(12)	Livraison de meubles	31 47.00.55	Néant	Néant
(13)	Livraison d'instruments de musique	32.2 47.00.58	Néant	Néant
(14)	Livraison d'œuvres d'art	47.00.69 47.00.91 90.03.13 91.02.2	Néant	Néant
(15)	Prestation de services financiers et d'assurance	64 65 66	Néant	Néant
(16)	Prestation de jeux de hasard et d'argent	92	Néant	Néant

(*) CPA - Classification des produits associée aux activités établie par le règlement (CE) n° 451/2008 du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 établissant une nouvelle classification statistique des produits associée aux activités (CPA) et abrogeant le règlement (CEE) n° 3696/93 du Conseil (JO L 145 du 4.6.2008, p. 65).»